

N° DU SH	DÉSIGNATION DES PRODUITS	DROIT	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
1601.00.99	Saucisses, saucissons et produits similaires, de boeuf	En fr.	
1602.31.92	Mélanges de dinde spécialement définis	10%	
1602.50.99	Autres préparations de viandes, des animaux de l'espèce bovine	En fr.	
1604.11	Préparations de saumons	En fr.	
ex 1604.20.90	Poisson gefilte	En fr.	
17.01 à 17.04	Sucres et sucreries	En fr.	À l'exception du glucose et du sirop de glucose du numéro 1702.30 devant être assujettis au taux NPF
18.01 à 18.06	Cacao et préparations alimentaires contenant du cacao	En fr.	À l'exception des numéros 1806.20.32 et 1806.90.12 (mélange à crème glacée ou à lait glacé, au chocolat), tous deux excédant l'engagement en matière d'accès et devant être assujettis au taux NPF
1901.10	Préparations pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail	En fr.	
1902.11.11	Pâtes alimentaires non cuites, contenant des oeufs, dans les limites de l'engagement en matière d'accès	4%	
1902.11.90	Pâtes alimentaires non cuites, contenant des oeufs, d'une teneur en blé n'excédant pas 25 %	4%	
1902.19.91	Autres pâtes alimentaires non cuites, dans les limites de l'engagement en matière d'accès	4%	
1902.19.99	Autres pâtes alimentaires non cuites, d'une teneur en blé n'excédant pas 25 %	4%	
1902.40.10	Couscous, en paquets d'un poids n'excédant pas 11,34 kg chacun	5%	